

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE  
ARRONDISSEMENT DE TOURS  
CANTON DE CHATEAU RENAULT

## COMMUNE DE CROTELLES

### PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

Séance du LUNDI 08 DECEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze

Le huit décembre à 20 heures 00,

L'assemblée délibérante légalement convoquée le 28 novembre 2014 s'est réunie sous la présidence de Monsieur Rudolff FOUCTEAU Maire,

*Etaient présents* : Mr NIBEAU Sébastien, Mr GERMAIN Cyril, Mr BALLUE Guillaume, Mr LUWEZ Benoit, Mr DESPRAS Franck, Mr MAHÉ Pascal, Mme BERTAULT Angèle, Mme BERGER Véronique, Mme FLÉCHIER Cécilia, Mme CARLIER Catherine

*Etaient absents* : Mr CANTAUT Emmanuel, Mr MESSON Rémi, Mr MALAGA David, Mme DURAND Nathalie

Nombre de conseillers en exercice : 15.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Madame Catherine CARLIER est élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures 15 minutes, sous la présidence de Mr Rudolff FOUCTEAU, Maire, qui rappelle l'ordre du jour.

*Pour débiter la séance, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GASCHET Jean Pierre, Conseiller Général du canton de Château-Renault, Président de la Communauté de Communes du Castelrenaudais, Maire de Le Boulay. L'objet de son intervention est de présenter aux élus les missions et domaines de compétence du Conseil Général d'Indre et Loire, ainsi que de la Communauté de Communes.*

#### **1: APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 13/11/2014**

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la séance de Conseil Municipal précédente, en date du 13 novembre 2014, dont chaque conseiller a été destinataire.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité ce dernier.

#### **2: BUDGET COMMUNAL – DÉCISION MODIFICATIVE N°2**

Monsieur le Maire indique que pour faire face à des charges de personnel non prévues, il est nécessaire d'ajuster le chapitre 012, et propose de passer les écritures comptables suivantes :

Article	Montant
657364	- 5 000.00€
6411	+5 000.00€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

- ADOPTENT la décision modificative telle que présentée dans le tableau ci-dessus.

### **3: SUBVENTION A.P.E. LES P'TITS LOUPS**

Dans le cadre de l'organisation de la cérémonie du 11 novembre dernier, l'Association des Parents d'Elèves a pris à sa charge la rémunération des musiciens présents pendant le défilé.

Pour compenser cette dépense, Monsieur le Maire propose de leur attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 100€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

- ACCEPTENT le versement d'une subvention d'un montant de 100€ à l'Association des Parents d'Elèves.

### **4: SUBVENTION BUDGET CCAS**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) une subvention d'un montant de 2 199.60€.

Cette somme est inscrite au compte 657362 du Budget Primitif Commune et au compte 7474 du Budget Primitif du CCAS.

### **5: SUBVENTION BUDGET EAU**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser au Budget de l'Eau une subvention d'un montant de 6 108.73€

Cette somme est inscrite au compte 657634 du Budget Primitif Commune 2014 et au compte 747 du Budget Primitif Eau 2014.

### **6: ACHAT MATÉRIEL INFORMATIQUE**

Monsieur le Maire indique que plusieurs devis ont été réalisés dans le cadre d'un projet d'achat d'un ordinateur portable pour la mairie.

Après analyse des différentes propositions tarifaires, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- DÉCIDE de retenir l'offre de la société AUCHAN, d'un montant de 508€ TTC  
(Ordinateur *LENOVO Z5070* + *Pack office en version illimitée*)

Cette dépense sera imputée à la section d'Investissement, au compte 2183.

### **7: MODIFICATION DES STATUTS DU SIEIL**

Le Comité syndical du SIEIL a approuvé par délibération du 17/10/2014, des modifications de ses statuts qui portent notamment sur l'ouverture à l'adhésion des communautés de communes aux compétences à la carte du SIEIL, la mise à jour juridique nécessaire de ces statuts, la validation d'une compétence « bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides » et la compétence « communications électroniques » complétée afin d'accompagner les communes dans les projets de déploiement proposés par le syndicat mixte ouvert créée par le Conseil Général d'Indre et Loire, en coordination de travaux.

En application de l'article L 5211-20 du Code général des collectivités territoriales, chaque adhérent au Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre et Loire (SIEIL) doit à présent se prononcer sur l'adoption de ces nouveaux statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VU la délibération du Comité syndical du 17/10/2014
- VU les statuts modifiés du SIEIL
- APPROUVE la modification des statuts du SIEIL tels qu'annexés à la présente délibération.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

- Monsieur FOUCTEAU indique, que suite à la consultation de l'ensemble des conseillers municipaux, une synthèse des priorités concernant la réactualisation du projet de territoire a été remise à la Communauté de communes.

- Monsieur NIBEAU indique que cette année, un petit calendrier à l'effigie de la commune, sera joint au bulletin municipal pour un prix de 68€ TTC

- Monsieur FOUCTEAU informe que l'inauguration du distributeur de baguettes est prévue le Samedi 20 décembre à 11h30.

### **RECAPITULATIF DE LA SEANCE**

1) **AFFAIRES GÉNÉRALES:** Approbation du PV du 13/11/2014

2) **FINANCES:** Décision modificative N°2 – Budget Commune

3) **FINANCES:** Subvention exceptionnelle APE

4) **FINANCES:** Subvention 2014 Budget CCAS

5) **FINANCES:** Subvention 2014 Budget EAU

6) **FINANCES:** Achat Matériel informatique

7) **AFFAIRES GÉNÉRALES:** Modifications statuts SIEIL

La séance est levée à 22 heures 45 minutes.

